

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable

De : jean marc t

Date : 06/10/2023 17:35

Pour : enquete-publique-avril-sur-loire@nievre.gouv.fr

Ce nouveau champ de panneaux photovoltaïques va créer face à la fromagerie et aux habitations proches une nuisance visuelle et lumineuse inappropriée. De plus, il y a suffisamment de parking et de toits de grands bâtiments à équiper avant de favoriser la pose en plein champ. La situation géographique de ce champ de panneau est situé en zone Natura 2000 pour une partie or actuellement ces zones sont protégées et en tant qu'agriculteur nous ne pouvons faire ce que vous nous voulez. Dans le cas présent, nous allons créer quelque chose qui n'a rien à voir avec la nature, c'est contraire à cette mesure.

Jean-Marc